ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de **PONT AUDEMER** (Département de l'Eure – Communauté de Communes Pont Audemer/Val de Risle).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Résidence pour personnes âgées, composée de 3 bâtiments de 12 logements chacun, sise Rue du Moulin des Champs et cadastrée section **XH n° 393**. Emprise de 4 234 m².
PLU :	Zone Uc
PROJET :	Après démolition, construction d'un pôle médical ambulatoire.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	07 février 2019 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	**EURE HABITAT**
ÉVALUATION DOMANIALE :	10 juillet 2018 - *Acquisition à l'Euro symbolique*
IMPUTATION :	**Compte n° 924 271 PONT AUDEMER "Colombe Fauvette & Mésange"** **Enveloppe projet : 10 000 €**

ROUEN le 18 février 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

/FDL